

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2019

Point sur l'espace multifonctions

Les travaux se poursuivent conformément au planning, les tuiles de la toiture sont posées, l'étanchéité des dalles doit commencer la semaine prochaine. Le maire informe le conseil du bon suivi du chantier par l'architecte et le bureau de contrôle.

La visite du chantier par la population aura lieu le samedi 30 novembre matin.

Le choix des différentes teintes se fera dans le courant du mois, chacun devra donner son avis sur la proposition de l'architecte.

Point d'étape sur les négociations de terrain aux Brouilles

Le maire rappelle l'historique du dossier depuis 2013. Il souligne que les statistiques montrent que la moyenne d'âge des habitants de la commune augmente et qu'il est nécessaire d'accueillir une nouvelle population.

Le conseil municipal définit les conditions financières et charge le maire de finaliser les négociations pour l'achat du terrain par l'EPFL (Etablissement Public Foncier de l'Ain). Il étudie également les procédures envisageables en cas d'impossibilité de négociation à l'amiable ainsi que les diverses solutions pour la réalisation d'un lotissement en accession, le nombre de logements locatifs sur la commune étant suffisant.

Autorisation de mise à disposition des biens se rapportant à l'assainissement

Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération, le conseil municipal autorise le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs à l'assainissement à la communauté d'agglomération.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente :

- d'une propriété sise 1888 route de Polliat
- d'une propriété sise 110 allée du Clos Nallet

et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Convention de transfert des certificats d'économie d'énergie

Le Syndicat d'Energie de l'Ain propose d'assurer la gestion des opérations génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le conseil accepte de lui céder la gestion et autorise le maire à signer une convention pour ce faire.

Communication sur le recrutement d'un agent

Suite à l'annonce parue pour le recrutement d'un agent technique, 6 candidats devaient être reçus. Suite à différents désistements, seuls 4 candidats se sont présentés, 2 ont été retenus par le jury. Une proposition a été faite à Mr Christophe BONNAMENT de CONFRANCON qui l'a acceptée. Il débutera dans ses fonctions le 18 novembre.

Compte-rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Lors de sa réunion de ce jour, la CLECT a voté l'ajustement des attributions de compensation 2019 de huit communes, en tenant compte de leur sortie du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) par l'ajout d'une somme de 96 € par élève scolarisé, soit 5 568 € pour CURTAFOND. Le conseil municipal accepte cette proposition, malgré le fait qu'elle soit inférieure de 84 € par enfant au montant prélevé au début des TAP sur la dotation de la communauté de communes et que le nombre d'enfants soit moindre, soit une perte finale d'environ 6 500 €.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que des concessions seront à reprendre prochainement dans le cimetière
- est informé de problèmes de voisinage dus à des aboiements intempestifs, un rappel sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres
- accepte de mettre la salle des fêtes à la disposition de l'association « Tae Kwon Do Academy de l'Ain » dont le siège est 761 route du Village pour deux cours par semaine aux conditions faites aux associations communales.